

Province de Luxembourg et pauvreté

Province de Luxembourg, terre de contrastes

La province de Luxembourg est connue pour son slogan : "une ardeur d'avance", comme "merveilleuse terre de vacances", et est souvent considérée comme une région sans problèmes graves (les gros problèmes de pauvreté, de sous-emploi, de logement, ... étant réservés à d'autres provinces telles le Hainaut ou Liège). Ces clichés ne sont vrais qu'en partie. La province est vraiment une terre de contrastes, non seulement sur les plans géographiques, démographiques, culturels, ... mais aussi sur les plans économiques et sociaux.

1

Avec le soutien du service Education
permanente de la Communauté
française Wallonie-Bruxelles



Cette analyse est disponible en format pdf (A4) sur notre site www.vivre-ensemble.be. Elle peut être reproduite et publiée. Nous vous demandons de mentionner la source et de nous transmettre copie de la publication.

Vivre Ensemble Education, 2009

Le Parlement Européen et le Conseil ont décidé¹ de déclarer l'année 2010 "Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale". Ceci nous donne l'occasion de réfléchir à la pauvreté dans la province de Luxembourg.

Il est manifeste que si on les compare à l'ensemble des pays du monde, notre pays, notre province sont parmi les privilégiés en termes de développement économique et social.

Il est tout aussi manifeste que tous les habitants d'une région ne participent pas de la même façon à la prospérité générale.

Aujourd'hui, la pauvreté est souvent considérée comme un phénomène multidimensionnel. L'aspect financier est le plus fréquemment analysé, mais d'autres dimensions regroupées sous le terme de « pauvreté humaine » telles que l'accès à la santé, à l'éducation, aux services publics, à la culture, ... doivent aussi être prises en considération.

Le fil directeur de ces quelques pa-

¹ décision N° 1.098/2008/CE du 22 octobre 2008

ges, qui se veulent réflexion plutôt qu'analyse statistique^{2 3}, est le plan fédéral belge soutenu par M. Jean-Marc DELIZEE, Secrétaire d'État à la lutte contre la pauvreté jusqu'au dernier remaniement gouvernemental de juillet 2009.

Ce plan, qui énumère 59 propositions concrètes, est basé sur 6 objectifs fondamentaux :

1. un revenu qui permet de faire des projets
2. garantir le droit à la santé
3. l'emploi comme vecteur d'intégration sociale et de bien-être
4. pouvoir se loger
5. un accès garanti à l'énergie
6. des services publics accessibles à tous.

² Pour la province de Luxembourg, l'analyse des statistiques socio-économiques disponibles demande une prudence toute particulière, car elles ne tiennent habituellement pas compte des frontaliers (principalement Belges travaillant au Luxembourg et Français travaillant en Belgique).

³ Les données chiffrées proviennent principalement des sites Internet de l'Institut national des statistiques, du Forem, de différents services publics fédéraux, du Service central de la statistique et des études économiques du Luxembourg (Statec). En cas d'utilisation d'autres sources, celles-ci seront notées dans le corps du texte.

Nous allons reprendre ces différents objectifs et les illustrer avec des données relatives à notre province. Nous n'aborderons pas directement la situation dans les pays voisins, mais l'influence exercée principalement par les quelque 26 000 frontaliers du Luxembourg belge qui travaillent au Grand-Duché de Luxembourg (GDL) se fera sentir tout au long de cette analyse.

1. UN REVENU QUI PERMET DE FAIRE DES PROJETS



Le revenu moyen de 2006, par déclaration, est de 24 805 € pour la province. C'est supérieur à la moyenne wallonne (23 406 €) et à peine inférieur à la moyenne nationale (24 949 €).

Attention : ces chiffres doivent être affinés car, dans la province, on constate de grands écarts, dus principalement à l'importance relative des frontaliers luxembourgeois dans la population totale.

On constate de grands écarts de revenus, dus principalement à l'importance relative des frontaliers luxembourgeois dans la population de la province.

Sur la base des arrondissements, Arlon (30 396 €) bénéficie d'un niveau de vie élevé largement supérieur à la moyenne nationale et même supérieur à la province wallonne la plus riche (Brabant wallon : 29 356 €). L'arrondissement de Virton suit avec 25 936 €. Les 3 autres arrondissements (Neufchâteau, Bastogne et Marche-en-Famenne) affichent des revenus inférieurs à la moyenne nationale et à peine supérieurs au Hainaut, province la plus pauvre (21 739 €).

Si on raisonne par commune, on passe pratiquement du simple (Rendeux : 20 015 €) au double (Attert : 38 512 €). Les 6 communes avec les plus hauts revenus par déclaration (en ordre décroissant : Attert, Etalle, Messancy, Arlon, Saint-Léger et Habay (29 161€)) se situent près du Grand-Duché ou sont bien desservies par la N4 ou la E411.

Comment expliquer les bons revenus des frontaliers luxembourgeois ?

Un meilleur (dans la majorité des cas) salaire brut couplé à une (très) faible fiscalité sur le travail au Luxembourg explique que, à fonction identique, le salaire net peut être multiplié par 2, par 3 et même beaucoup plus pour les plus hauts revenus en fonction de la localisation du poste de travail (Grand-Duché ou Belgique).

Cette différence s'accroît encore en raison (« grâce à » pour les frontaliers qui en jouissent) d'une politique de Sécurité sociale beaucoup plus favorable (remboursement des soins de santé, pensions, ...) au GDL.

D'un point de vue purement économique, le fait que les frontaliers dépensent une bonne partie de leurs revenus en Belgique est une bonne chose pour l'économie locale.

Si on quitte le domaine purement économique pour se situer à un niveau sociétal plus large, la situation est moins idyllique car ces grosses différences de revenus peuvent être source de tension avec les person-

nes disposant uniquement de revenus belges.

Ces problèmes de cohabitation sont évidemment aussi fonction du pourcentage de revenus luxembourgeois par rapport à la population active totale ; la barre des 50% étant déjà franchie dans quelques communes et la tendance étant à la hausse, la vie ensemble risque d'être de moins en moins facile.

Attention cependant aux conclusions hâtives :

- dans la réalité de tous les jours, il est peut-être plus facile à un couple résidant à Rendeux et travaillant près de chez lui de faire des projets, qu'à un couple résidant à Attert et travaillant tous les deux en Belgique. Pour ces derniers, tous les prix de la région (loyer, restaurants, boutiques, ...) ont tendance à s'aligner sur le pouvoir d'achat des frontaliers.

Nous en parlerons plus loin, mais notons dès à présent qu'il est presque impossible à un couple travaillant en Belgique d'acheter ou de construire une maison dans ces communes sans l'intervention des pouvoirs publics. Que dire alors des

familles avec un seul revenu, des isolés, des familles monoparentales, des demandeurs d'emploi, ... ?

- les revenus des travailleurs belges travaillant au Grand-Duché ne sont pas toujours aussi élevés que cela. Pour quelques commissions paritaires (l'Horeca, la distribution,...) les salaires bruts sont sensiblement comparables à la situation en Belgique ; d'autres conventions sont par contre beaucoup plus généreuses.

Le titre de cet article est « Luxembourg et pauvreté ». Il faudrait donc, pour être cohérent, parler aussi des plus pauvres : les sans-logis, les sans-papiers. Ils existent aussi en Province de Luxembourg même si aucune statistique n'en donne une vue précise.

Il est possible d'approcher la réelle pauvreté en parlant des bénéficiaires du revenu d'intégration. Ici il existe des statistiques qui montrent que globalement notre province se situe très correctement en Belgique (statistiques 2008) : pourcentage de bénéficiaires du revenu d'intégration en Belgique 0,76%, en

Flandre 0,36%, en Wallonie 1,07%, en province de Luxembourg 0,64%.

Ce taux faible ne doit pas être considéré comme une victoire car il représente 1688 personnes et leurs personnes à charge éventuelles.

Une analyse plus fine des statistiques luxembourgeoises montre que les taux les plus élevés se trouvent souvent pour les communes les plus éloignées du GDL (Bouillon 1,15% et Bertrix 1,11% par exemple) et dans les plus grandes villes (Arlon 0,91% et Marche 0,93%).



2. GARANTIR LE DROIT À LA SANTÉ

Dans ce secteur, trois éléments principaux sont à prendre en compte :

- comme ailleurs en Belgique, les soins de santé sont confrontés à de nombreux défis : évolution des technologies, vieillissement de la population, pénurie programmée des professionnels de la santé, ...

- au même titre que d'autres fonctions collectives, chaque citoyen doit pouvoir bénéficier d'un service minimum médical et hospitalier garanti et accessible physiquement et financièrement ;

- le Luxembourg est la plus grande province de Belgique, mais la moins peuplée.

Cette triple considération laisse percevoir de possibles problèmes d'accès à la santé et le rôle que doivent jouer les autorités publiques pour garantir, autant que faire se peut, une égalité dans l'accès aux soins de santé. **Ces problèmes peuvent être regroupés en 3 grands axes:**

- **Les soins de proximité** : abstraction faite des problèmes de mobilité⁴ (en milieu rural, pour de nombreuses personnes, il n'est pas évident, vu le peu de transports publics disponibles, de se rendre à la pharmacie de garde

⁴ Voir point 6

qui peut être distante de 15 km ou au cabinet dentaire, par exemple), le gros problème vient de la diminution du nombre de généralistes et de leur disponibilité de plus en plus réduite (corps médical vieillissant et se féminisant). Toutes les

En cas de besoin, une personne victime d'un accident à Florenville doit attendre au moins 30 minutes l'arrivée d'un service de secours adapté.

communes de la province (44), sauf 4 communes du nord (Durbuy, Manhay, Rendeux, Marche), sont reprises sur la liste des zones de médecine générale où l'installation peut faire l'objet d'une prime gouvernementale.

L'établissement des rôles de garde pose déjà actuellement des problèmes sérieux dans de nombreuses communes. La situation sera-t-elle encore gérable demain ?

- **Les urgences** : l'analyse des différents plans d'urgence serait longue et fastidieuse ; un exemple suffira à nourrir la réflexion. Est-il normal qu'une personne victime d'un accident de la route ou d'un malaise cardiaque à Florenville ou

Meix-devant-Virton, par exemple, doit au mieux (on ne tient pas compte ici des conditions climatiques et des conditions de circulation) attendre plus de 30 minutes l'arrivée d'un service de secours adapté, alors qu'à Arlon, cette personne serait secourue en moins de 5 minutes ?

Il est évident que, même avec le meilleur plan d'urgence (ce qui n'est pas nécessairement le cas maintenant), il est impossible de gommer complètement les distances géographiques. Les pouvoirs publics devraient veiller, au minimum, à imposer un prix identique quelle que soit la région d'intervention. Actuellement, la prise en charge d'une victime par le service 100 à Florenville est facturée plus de 6 fois plus qu'à Arlon.

- **La structure hospitalière** de la province (qui connaît un déficit de lits : 2,9/1000 habitants contre 4,6 en Belgique) est en continuelle évolution et négociation. Elle sera basée au maximum sur 3 ou 4 hôpitaux bien équipés pour l'ensemble de la province.

Comment, en tenant compte des problèmes de mobilité qui seront évoqués dans le point 6, permettre un accès à tous aux consultations, aux centres de dialyse, de radiothérapie ou de chimiothérapie, aux visites aux hospitalisés, ... dans de telles conditions ? Telle est une des missions des pouvoirs publics.



3. L'EMPLOI COMME VECTEUR D'INTÉGRATION

Pour bien comprendre les quelques données qui suivent, il est essentiel d'intégrer que⁵ :

- plus d'un salarié habitant la province sur 4 (25 334 sur 85 680) est un travailleur frontalier occupé au Grand-Duché de Luxembourg ; leur nombre est en constante augmentation.

- près d'un habitant sur 10 (tous âges, sexes et lieux de résidence confondus) est un travailleur frontalier occupé au Grand-Duché.

⁵ Au 31/3/2007

- en 10 ans, le nombre de frontaliers occupés au GDL et résidant dans la province a augmenté de plus de 65%.

Notons que la part des frontaliers de la province ne constitue plus que 73,1% des belges occupés au GDL (82,3% voilà 10 ans).

Quelques données statistiques⁶ :

- Le taux d'emploi de la province est le plus élevé en Région wallonne (61,6% contre 55,9%).

- Le taux de demande d'emploi 11,1% (9,2 pour les hommes et 13,5 pour les femmes) est largement inférieur à celui de la Région wallonne (16,5).

- Près d'un demandeur d'emploi sur deux (46,1%) est faiblement qualifié (maximum 2^e degré du secondaire).

- En moyenne, le demandeur d'emploi de la province est plus jeune (43,7% ont moins de 30 ans), d'un

niveau d'études plus élevé et d'une durée d'inoccupation plus courte (48,7% ont moins d'un an d'inoccupation) qu'en Région wallonne.

- Il y a une disparité très forte (du simple au triple) entre les communes. Le taux minimum de demandeurs d'emploi se trouve à Attert (5,8%), le taux maximum à Florenville (15 %).

Les communes les moins touchées sont celles du sud et du centre de la province, les plus proches du GDL et/ou les plus faciles d'accès (E411, N4, Rocade, ligne ferroviaire Luxembourg-Bruxelles) vers le Grand-Duché⁷.

Les plus touchées se situent le plus loin du Luxembourg et des grandes voies de communication⁸.

⁷ TOP 10 des communes les moins touchées (de 5,8 à 8,9%): Attert, Etalle, Léglise, Fauvillers, Vaux-sur-Sûre, Bertogne, Daverdisse, Messancy, Tintigny, Saint-Léger

⁸ Top 10 des communes les plus touchées (de 15 à 12,7%) : Florenville, Virton, Bouillon, Durbuy, Tellin, Marche-en-Famenne, Erezée, Herbeumont, Rendeux, Martelange, Saint-Hubert.

En 10 ans, le nombre de frontaliers occupés au Grand-Duché et résidant dans la province a augmenté de plus de 65%.

⁶ au 31/12/2006

NB: La réouverture d'une correspondance ferroviaire Luxembourg-Virton à la mi-2007 est déjà porteuse d'effets.

Cette cascade de chiffres induit les réflexions suivantes :

- L'influence du niveau d'études comme facteur d'employabilité.
- La très (trop ???) grande importance de l'emploi au Grand-Duché ne masque-t-elle pas un tissu économique local insuffisant ?

Le nombre de travailleurs français travaillant dans les grandes et petites entreprises relativement proches de la frontière franco-belge (environ 5000 en 2008) nuance l'affirmation précédente et montre que, pour eux aussi, la recherche de conditions salariales avantageuses est privilégiée au détriment de la proximité.

- Tout n'est cependant pas rose pour les travailleurs frontaliers. Des conditions salariales confortables compensent-elles des horaires souvent lourds, des temps de trajets de plus en plus longs, un déracinement

par rapport à la région d'origine, la vie dans des villages-dortoirs, ... ?

Pour certains, la question ne se pose pas car ils n'ont pas d'autre possibilité ; pour d'autres, la réponse à cette question est un choix individuel ayant des conséquences collectives (pouvoir d'achat, crèches, embouteillages, logement, ...).

- Le problème de la cohésion sociale a déjà été abordé dans le point 1.



4. POUVOIR SE LOGER

9

U n peu de géographie humaine :

- Au 1^{er} janvier 2007, la province comptait 261 178 habitants répartis sur 4 440 km², ce qui représente une densité d'environ 58 habitants/km² (342 pour la Belgique, 201 pour la RW).

Ici aussi, il y a une grande diversité à l'intérieur de la province. Arlon est l'arrondissement le plus densément peuplé avec 172 habitants par km²,

Vivre Ensemble Education

rue du Gouvernement provisoire 32 – 1000 Bruxelles

tél. : 02 227 66 80. @ : vee@entraide.be web : www.vivre-ensemble.be

celui de Bastogne (41) l'étant le moins.

Pour les communes, cela varie de 328 pour Aubange à 23 pour la commune de Sainte-Ode.

Le nombre d'habitants est en progression de 5,8% entre 2000 et 2007 (3,4% pour la Belgique, 2,9 % pour la RW).

- La pyramide des âges est sensiblement différente de celle de la Région wallonne : 26,3% des habitants ont moins de 20 ans (24,4% en Région wallonne); 20,1% plus de 60 ans (21,5% en Région wallonne). Cela s'explique en grande partie par l'arrivée de jeunes ménages actifs avec enfants.

- De 1990 à 2000, la province de Luxembourg a connu une croissance de sa surface bâtie de 50,2% contre 32,9% en RW; le pourcentage des surfaces bâties reste cependant encore très inférieur : 3,2% contre 7,6% pour la RW.

- Le nombre de permis de construire résidentiels a varié entre 1000 et

1200 par an de 1996 à 2003. Il dépasse les 1200 depuis 2004.

Les notaires de la province publient chaque année un aperçu du marché immobilier dans la province. Voici les principales tendances du rapport 2008 :

- Après une hausse ininterrompue pendant plusieurs années, le marché a connu un léger recul, un tassement en 2008. Si seuls les chiffres du second trimestre sont pris en considération, la baisse est nettement plus spectaculaire.

- Seules les données pour les terrains à bâtir sont disponibles par commune. Le prix moyen de 5719€/are pour la province cache de grandes disparités.

La proportion varie de 1 à 5 entre le moins cher et le plus cher (d'une part : 2750 € à Paliseul, 3000 € à Houffalize et Florenville, 3500 à Bertrix et Saint-Hubert ; d'autre part : 14 000 € à Attert, 12 885 € à Arlon, 11 000 € à Messancy, 10 425 € à Etalle, 10 300 € à Habay-la-Neuve). Contrairement au prix des maisons,

les terrains à bâtir continuent à connaître une augmentation de prix.

- Pour les maisons les prix sont disponibles uniquement par arrondissement, ce qui lisse très fort les prix extrêmes (pour les maisons 4 façades : de 207 123 € dans l'arrondissement d'Arlon (contre 237 500 € en 2007) à 168 667 € pour l'arrondissement de Marche); pour les maisons mitoyennes : de 138 707 € pour l'arrondissement d'Arlon à 104 583 € pour l'arrondissement de Neufchâteau).

Dans le but de mieux cerner la réalité, des sondages, bien que non scientifiques, effectués auprès de différentes agences immobilières réparties sur la province donnent des proportions allant de 1 à 2,5 voire 3 pour le même type de bien.

- Le marché des appartements est encore trop cloisonné pour pouvoir en retirer un indice provincial. On peut cependant constater que la demande est en hausse, notamment à cause du vieillissement de la population. Pour des questions de facilité, de mobilité, de santé, les per-

sonnes plus âgées se rapprochent des villes, à la recherche des centres commerciaux et des centres de soins.

Aucune statistique n'étant disponible **pour le marché locatif, quelques sondages effectués dans diverses agences immobilières donnent les mêmes tendances que pour le marché immobilier. A titre d'exemples :**

- la location d'un appartement 2 chambres va de 350 à 400 € pour des communes telles Saint-Hubert, Paliseul, Nassogne, ... jusqu'à plus de 1000 € pour la commune d'Arlon ;

- la location d'une maison 2 façades, 3 chambres va de 500 € pour des communes telles Virton, Bouillon, ... jusqu'à 1100€ pour la commune d'Arlon ;

- la location d'une maison 4 façades, 3 chambres va de 550 € pour des communes telles Vielsam, Paliseul, ... jusqu'à plus de 1400 € pour la commune d'Arlon.

L'intervention des pouvoirs publics dans le domaine du logement (aussi bien de la vente que de la location) **est fondamentale pour gommer un minimum ces inégalités et réguler un peu le marché.** Les techniques utilisées sont classiques : vente de terrains à bâtir communaux en fixant le prix en fonction des revenus, construction de logements sociaux destinés à la vente ou à la location, agences immobilières sociales,...

Le but de ces politiques est d'éviter à un trop grand nombre d'habitants de devoir prendre la route du nord et celle de l'axe Virton-Florenville-Bouillon. Ces régions permettent de se loger encore actuellement à des prix abordables, mais loin des emplois potentiels.

Les Luxembourgeois ne bénéficient plus de la solidarité des prix entre tous les consommateurs belges.



5. ACCÈS GARANTI À L'ÉNERGIE

Pour une fois, l'ensemble de la province est dans le même sac mais dans le mauvais.

La libéralisation (libre choix du fournisseur et séparation des différents métiers du secteur) des secteurs du

gaz et de l'électricité a aggravé la situation des consommateurs luxembourgeois qui ne bénéficient plus de la solidarité des prix entre tous les consommateurs belges.

A plus long terme, on peut même craindre que, vu la faible densité de population, les distributeurs ne fassent plus les investissements nécessaires à l'amélioration ou, au minimum, au maintien en état des réseaux de distribution. L'accès à l'énergie est pourtant un bien de première nécessité sans lequel une vie conforme à la dignité humaine est difficile à mener.

Quelques exemples chiffrés :

- Pour une **consommation électrique** de 4000 kw/h, le client de la province du Luxembourg paiera, en fonction de son choix du producteur, de 860 à 1000 €. Pour la même consommation, un client de Wavre paiera de 660 à 780 €. Cette différence s'explique principalement par un coût de distribution 3 fois plus élevé dans le Luxembourg (3,59 centimes pour Wavre, 9,14 centimes pour le Luxembourg).

- Pour une **consommation de gaz** de 24 000 kwh, le client luxembourgeois paiera, en fonction de son choix du producteur, de 1000 à 1550 €. Pour la même consommation, un client de Liège paiera de 880 à 1450€. Cette différence s'explique ici principalement par une plus grande concurrence entre producteurs.

Quelques remarques:

- Le rôle des pouvoirs publics est dans ce domaine particulièrement important : actions du régulateur, dispositions à caractère social (clients protégés, fourniture minimale, interdiction de coupure,...).

- Le coût plus élevé de l'énergie est aussi une charge complémentaire, donc un frein, pour les entreprises locales.

- Vu la rudesse relative du climat et les grandes (à l'échelle belge) distances à parcourir, souvent en voiture par manque de transports publics, le consommateur luxembourgeois est particulièrement attentif à l'évolution du prix du mazout de chauffage et du gazoil routier. Heureusement pour certains, toujours les mêmes, la frontière du Grand-Duché est proche ...

13

6. DES SERVICES PUBLICS ACCESSIBLES À TOUS

Ici aussi, de très grandes différences existent entre les sous-régions mais, globalement, la situation est partout préoccupante pour ceux qui, par choix mais surtout par impossibilité financière, ne disposent pas d'un moyen de transport personnel.

Arrivé ici dans cette réflexion économique, le lecteur a lu suffisam-

ment de chiffres. C'est pourquoi ce sixième point sera illustré uniquement par **quelques exemples**.

- **Le chemin de fer** : non seulement ces dernières décennies ont vu une diminution importante des lignes desservies (la réouverture de la ligne Luxembourg-Virton et l'électrification de l'Athus-Meuse sont des exceptions) mais, par manque d'investissements, le réseau restant est pénalisé : le temps de trajet entre Arlon et Bruxelles est, par exemple, augmenté de presque 30 minutes par rapport au début des années 80.

- **Le transport par bus**, qui a repris la grande partie de lignes abandonnées par la SNCB, couvre globalement correctement la région au niveau des transports scolaires mais est très insuffisant en dehors des heures scolaires et en périodes de vacances. Conscients de cette situation, les pouvoirs publics développent des alternatives : Telbus, taxi social, ...
Seul Arlon dispose d'un service ur-

bain (au sens des TEC "lignes régulières") qui couvre une partie importante de la ville. Toutefois, d'autres communes, telles Barvaux et Nassogne, ont bénéficié de subsides de la Région wallonne pour l'obtention de bus communaux, la commune devant fournir les chauffeurs.

Le temps de trajet en train entre Arlon et Bruxelles a augmenté de presque 30 minutes par rapport au début des années 80.

- **La réforme de la poste** garantit le maintien d'un bureau par commune. Une comparaison avec Louvain-la-Neuve est éclairante. Sans polémiquer et en comprenant les

arguments des habitants de Louvain-la-Neuve qui désirent un bureau de proximité, il faut savoir que la commune d'Ottignies a une superficie de 33km² et des transports en commun relativement nombreux. Seules 2 communes luxembourgeoises ont une superficie moindre, 10 ont par contre une superficie de plus de 140 km² et les transports en commun à l'intérieur d'une commune sont quasi inexistantes en dehors des heures de débuts et fins de journées scolaires...

CONCLUSIONS

Trois grands facteurs sous-tendent tout ce qui vient d'être dit :

- **L'influence du Grand-Duché** est une réalité incontournable.

Le Grand-Duché est une source de revenus importants (directs et indirects) pour une part de plus en plus importante de la population de la province.

Il est aussi une source d'inégalités si des mécanismes de correction ne sont pas mis en œuvre.

- **Les services** (soins de santé, écoles, centres de formation, postes, gares SNCB, culture,...) sont incontestablement de qualité, quoique toujours améliorables, mais souvent basés sur le postulat (erroné) que chacun dispose d'un moyen de locomotion personnel (voiture) pour y accéder.

- **Le rôle du secteur public** : politique de mobilité, énergie, accès au logement, développement économique (il ne faudrait pas, masqué par la locomotive grand-ducale, négliger le développement endogène de notre province...) est fondamen-

tal pour que chacun puisse continuer (et ce n'est déjà plus le cas maintenant) à vivre dignement dans notre belle province.

Le transfert de coûts financiers de plus en plus nombreux de l'Etat fédéral vers les communes (part communale dans les allocations des CPAS, des services de secours, de la police,) leur pose de gros problèmes. L'état actuel de nos finances publiques risque fort d'accroître le mouvement.

Dans une région avec des communes faiblement peuplées, le rôle de la province permet d'atteindre une taille critique (la province est moins peuplée que l'agglomération liégeoise) permettant de mener des politiques coordonnées. La disparition de la province serait un handicap complémentaire pour la région.

Albert Niederkorn

Courriel : albert.niederkorn@skynet.be

Volontaire du Luxembourg

Vivre Ensemble Education, octobre 2009

